



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de Versailles  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

Délégation académique à  
l'action culturelle  
DAAC

Circulaire 2025-5  
Dossier suivi par :  
Marianne CALVAYRAC  
☎ : 01.30.83.45.61

## Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

<b>I</b>	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
<b>A</b>	Lycées	91
<b>A</b>	78	92
<b>A</b>	91	95
<b>A</b>	92	DRONISEP
<b>A</b>	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
<b>A</b>	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
<b>A</b>	EREA	
	ERPD	

## Nature du document :

X  Nouveau  
 Modifié

## Le présent document comporte :

Circulaire p. 2  
Annexe p. 2  
Total p. 4

Versailles, le 25 août 2025

Étienne Champion,  
Recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements de lycée général,  
technologique et professionnel

**Objet :** Lycéens et apprentis au cinéma

**Référence(s) :** Orientations académiques et document unique pour la mise en œuvre de l'EAC 2025 - 2026: <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2025-2026-129264>

**POINTS CLES :** Opération *Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France* pour l'année scolaire 2025-2026

**NOUVEAUTES :**

**CALENDRIER :** La campagne d'inscription est ouverte du 29 août au 15 septembre 2025

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération *Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France* pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce dispositif, créé nationalement à l'initiative du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (CNC) est piloté, à l'échelon de l'Ile-de-France, en partenariat, par le CNC, la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France et les trois académies franciliennes, ainsi que le groupement conjoint ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France et Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle définie dans la circulaire académique de référence. La dimension à la fois esthétique et technique de l'art

cinématographique en fait un espace de connaissance sensible, propre à susciter un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et des pratiques pédagogiques innovantes. Depuis plusieurs années, l'équipe de la coordination de Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France, propose aux lycéens d'explorer les métiers du cinéma. Cela passe par l'organisation de projections/rencontres avec des cinéastes et membres de l'équipe d'un film mais aussi, depuis deux ans, par des rencontres en classe avec des professionnels du cinéma qui présentent leurs parcours et leurs métiers aux lycéens.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels des structures culturelles, le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui. Il permet à la communauté éducative d'inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux au bénéfice de la réussite de tous les élèves.

La participation d'un lycée au dispositif Lycéens et apprentis au cinéma s'inscrit dans le volet d'éducation artistique et culturelle de son projet d'établissement. Celle-ci peut être complétée par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels, dans une démarche de projet. Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (Projet ACTE) constitue le cadre pédagogique académique dans lequel ces démarches peuvent s'inscrire. Les enseignants sont invités à s'assurer que la participation à ce dispositif apparaît sur la plateforme ADAGE qui fait figurer l'ensemble des actions de l'établissement en matière d'éducation artistique et culturelle.

Afin de garantir la dimension qualitative du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma, un volet de formation des enseignants est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) et l'ACRIF en tant que partenaire culturel.

Le pass culture pourra cofinancer la billetterie du dispositif sous réserve de l'accord des salles de cinéma partenaires.

La mise en œuvre technique du dispositif est indiquée en annexe.

Je vous remercie de donner la meilleure diffusion à cet ensemble d'informations.

Étienne CHAMPION

## 1. Programmation 2025-2026

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Ile-de-France :

- La Nuit des femmes de Kinuyo Tanaka (Japon — 1961 )
- Les Demoiselles de Rochefort de Jacques Demy (France — 1967 )
- Mad Max : Fury Road de George Miller (Australie, Etats-Unis — 2015)
- 90's de Jonah Hill (Etats-Unis — 2018)
- All We Imagine as Light de Payal Kapadia (France, Inde, Luxembourg, Pays-Bas — 2024 film soutenu par la Région)

Chaque établissement choisit dans cette liste une programmation de trois films au minimum. Les professeurs s'engagent à montrer à leurs classes la totalité de la programmation choisie.

## 2. Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en début d'année scolaire en deux étapes : inscription des établissements sur le site du partenaire culturel de l'ACRIF et inscription des enseignants aux formations par le chef d'établissement sur GAIARESPO.

### → Étape 1 : Inscription des établissements

La campagne d'inscription est ouverte du **29 août au 15 septembre 2025** selon la procédure établie ci-dessous.

- Accès au formulaire sur la page dédiée du site <https://www.inscriptions-acrif.fr/> . La page renvoie au site d'inscription géré par le partenaire culturel ACRIF. Il est d'abord demandé de créer le compte utilisateur de l'établissement (un seul compte par établissement).
- Formulation et enregistrement de la demande : pendant toute la durée d'ouverture de la campagne d'inscription, le formulaire peut être renseigné, complété ou modifié à tout moment avant enregistrement et l'envoi au chef d'établissement.
- Validation : après enregistrement, le formulaire est envoyé au chef d'établissement dans un courriel. Le chef d'établissement peut, au besoin, modifier le formulaire. Il valide la demande d'inscription depuis le formulaire. Cette validation est indispensable pour finaliser l'inscription de l'établissement.

Important : le nombre de classes par établissement n'est pas limité. Cependant, l'inscription des classes ne sera effective qu'à réception d'un courriel de confirmation envoyé fin septembre par l'ACRIF. Il convient donc de présenter les classes à inscrire par ordre de priorité.

Au-delà de six classes, le professeur coordinateur motivera la demande auprès de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) en adressant un courriel à [daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr](mailto:daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr) et [amelie.aimedieu@ac-versailles.fr](mailto:amelie.aimedieu@ac-versailles.fr)

### → Étape 2 : Inscription aux formations

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par un parcours de formation proposé par la coordination régionale dans le cadre de l'école académique de la formation continue de l'académie de Versailles. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu'au moins un professeur par classe inscrite au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* participe à cette formation.

**> Rappel : Les inscriptions sont collectives pour l'ensemble de la formation. Le chef d'établissement doit inscrire les enseignants par l'intermédiaire de la plateforme GAIARESPO.**

Le parcours de formation Lycéens au cinéma se compose de deux dispositifs obligatoires :

- Un stage d'une journée, intitulé Lycéens au cinéma – Projections au cours duquel les œuvres au programme seront projetées dans une salle de cinéma partenaire et présentées de façon problématisée par un intervenant. Ce dispositif propose au choix trois sessions d'une journée qui auront lieu avec le même contenu au cinéma Le Méliès de Montreuil (93) aux dates suivantes : le jeudi 02, vendredi 03 et lundi 06 octobre 2025. La session choisie sera à indiquer impérativement sur GAIARESPO.
- Un dispositif de deux journées, intitulé Lycéens au cinéma – Conférences qui aborde les films de la programmation à partir de problématiques transversales. Ce module propose au choix trois sessions de deux journées qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes :  
→ les 07 et 14 octobre 2025 au cinéma Le Méliès de Montreuil (93),

→ les 06 et 13 novembre 2025 à l'espace Jean-Vilar d'Arcueil (94)

→ les 07 et 14 novembre 2025 à l'espace Jean-Vilar d'Arcueil (94).

La session choisie sera à indiquer impérativement par le chef d'établissement lors de l'inscription sur GAIA RESPO.

### Actions complémentaires

- L'ACRIF propose à chacune des classes inscrites de bénéficier d'interventions de professionnels du cinéma. Ces interventions ont lieu en classe et portent sur une question de cinéma abordée dans le cadre du projet de la classe défini par l'équipe pédagogique. Les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique. Les demandes d'intervention se font en ligne sur le site de l'ACRIF : [www.acrif.org](http://www.acrif.org).
- L'ACRIF propose également des ateliers, des parcours de cinéma ou des participations à un festival. Les demandes de participation à ce type de manifestation se font en ligne sur le site de l'ACRIF : [www.acrif.org](http://www.acrif.org). Les actions sont ensuite élaborées en concertation avec l'équipe pédagogique.
- Les établissements peuvent également concevoir des actions conduites en équipe interdisciplinaire et en partenariat dans le cadre des projets ACTE (cf. <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2025-2026-129264>). La date limite de dépôt des dossiers sur ADAGE est fixée au 15 septembre 2025.

### Formations complémentaires

Les enseignants peuvent s'inscrire individuellement à des formations complémentaires dans le domaine du cinéma via SOFIA-FMO en renseignant le numéro de dispositif de la formation souhaitée. Comme pour toutes les demandes de formation, ces inscriptions sont ensuite soumises à la validation du chef d'établissement et aux critères établis pour la formation.

#### **EAC - FENETRE OUVERTE SUR LE CINEMA – Candidature individuelle.**

Partenaire : Cinémathèque Française.

Dates : Jeudi 20 novembre 2025 et vendredi 28 novembre 2025 de 9h30 à 17h.

Numéro dispositif : 25A0251662

#### **EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 1 – SUD - Candidature individuelle.**

Partenaire : Cinésonne

Dates : Vendredi 20 février 2026 et lundi 23 février 2026

Numéro dispositif : 25A0251663

#### **EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 2 – NORD - Candidature individuelle.**

Partenaire : L'œil du Baobab

Dates : Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 et jeudi 2 avril 2026

Numéro dispositif : 25A0251664

### Modalités financières

Une participation financière de 3 euros par élève et par film est demandée aux lycées. En fonction des orientations nationales à la rentrée scolaire 2025-2026, le pass culture pourra cofinancer la billetterie du dispositif, sous réserve de l'accord de la salle de cinéma partenaire.

Le CNC, la Région Ile-de-France et la DRAC Ile-de-France prennent en charge financièrement :

- L'édition des copies, les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions complémentaires proposées aux classes et la formation continue des professeurs, avec le soutien de l'académie de Versailles.
- Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge une partie de ces frais. La demande doit être envoyée par email à la coordination ACRIF dès le mois de septembre.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, il est recommandé de contacter la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle : [daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr](mailto:daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr) et [amelie.aimedieu@ac-versailles.fr](mailto:amelie.aimedieu@ac-versailles.fr)